

## Le BTP se cherche des champions nationaux

- La profession demande la réforme du décret des marchés publics
- L'application de la préférence nationale dans les appels d'offres d'infrastructures

Le bâtiment et les travaux publics (BTP) est, avec le tourisme et les télécoms, l'activité qui bénéficie d'une visibilité. Dans la profession, tout le monde espère que la "formidable conjoncture actuelle ne profite pas seulement aux firmes chinoises, turques ou serbes" et qu'elle débouche sur la création des champions nationaux dans le secteur. Dans les grands travaux d'infrastructures aujourd'hui, le Maroc ressemble à un terrain en miniature de concurrence internationale. Les Marocains doivent se battre contre les sociétés turques, chinoises, serbes, portugaises, etc.

Ce concept de champion national se trouve au cœur du contrat-programme conclu entre la Fédération du BTP et le gouvernement, insiste son président, Bouchaïb Benhamida. Dans cette convention, le secteur n'a demandé aucun avantage, insiste-t-il. L'économie générale de cet accord est que l'Etat déploie une stratégie pour donner le maximum de travail aux entreprises marocaines afin qu'elles se structurent.

Le levier principal est bien sûr la commande publique qui va drainer plusieurs dizaines de milliards de dirhams dans les cinq ans à venir. La profession se défend du protectionnisme tout en poussant au principe de la préférence nationale dans les appels d'offres. "L'Etat peut faire en sorte que les marchés publics profitent davantage aux entreprises marocaines", explique-t-on à la FNBTP. Le fractionnement des marchés inauguré avec la construction des stades et des autoroutes Settât-Marrakech a permis d'ouvrir la compétition aux PME marocaines. "Jadis, le niveau des références exigées dans le cahier des charges était tel qu'il excluait d'entrée de jeu nos PME", confie le président de la FNBTP.

Le fractionnement des marchés a fait émerger une nouvelle culture dans le secteur. Pour les grands projets, les entreprises se constituent en groupements afin de maximiser les chances de réussite en jouant sur les complémentarités de leurs métiers. Ce qu'espère maintenant la profession, c'est de transformer cet "acquis" et de poursuivre sur la même lancée pour tous les projets. Traduisez: que la compétition dans les appels d'offres intègre d'autres facteurs que le prix. Le moins-disant financièrement ne l'est pas forcément sur le plan de création d'emplois, de structuration du secteur ou sur le plan technique, fait remarquer Benhamida. La preuve, après un an et demi, l'Etat a dû résilier le contrat avec une entreprise de l'ex-Yougoslavie pour "incapacité" sur un lot du chantier de l'autoroute Settât-Marrakech. A choisir entre deux offres proches financièrement d'une PME marocaine et d'une firme étrangère, le choix devrait porter sur l'opérateur marocain.

Cette règle de préférence nationale à laquelle pousse le secteur serait difficile à faire accepter. Elle pourrait mettre le Maroc en porte-à-faux vis-à-vis des règles de l'OMC sans compter qu'elle peut constituer une contre-publicité vis-à-vis des investisseurs étrangers. Pas du tout, rétorque le président de la Fédération du bâtiment et des travaux. "Le Maroc ne serait pas plus en position inconfortable que les Etats-Unis lorsqu'ils protègent leur acier, ou l'Allemagne son bâtiment, ou, plus proche de nous, la Tunisie où il est quasiment impossible d'aller travailler". Il ne s'agit pas de fermer le marché aux opérateurs étrangers mais d'assurer pourquoi pas une protection par la qualité et les normes. Le deuxième point est la réforme du système de qualification et de classement des entreprises, une grille qui sert de référence à la sélection des entreprises admises à la compétition pour un appel d'offres. La profession a déjà soumis un projet au ministère de l'Equipement, l'objectif étant de généraliser cette grille à tous les marchés et de garantir la loyauté de la concurrence et la transparence totale des appels d'offres. Pour l'instant, seuls les ministères techniques - Equipement, Habitat et Agriculture- appliquent cette classification, chacun ayant en plus son propre système. Cette réforme, soutenue par les pouvoirs publics, veut harmoniser ces grilles et, surtout, les généraliser à tous les donneurs d'ordre publics, y compris les collectivités locales, insiste Bouchaïb Benhamida. C'est à ce système à plusieurs vitesses que veulent s'attaquer les opérateurs.

A la Fédération du bâtiment et des travaux publics, on soutient que cette "spécificité" ouvre la porte à la subjectivité et aux pratiques non-transparentes dans les marchés publics locaux. En

clair, qu'elle serait un vecteur de corruption. Au delà, le secteur ferait de la sensibilisation aux entreprises pour les pousser à adhérer au système qui leur ouvre une qualification aux marchés publics.

---

### **Transparence et compétition loyale**

Le troisième volet du contrat-programme porte sur la réforme de la réglementation des marchés publics (la dernière remonte à 1998) et du cahier des clauses administratives générales (CCAG). A la pratique, il a été relevé des insuffisances dans le décret, et les opérateurs du bâtiment, le plus gros destinataire des marchés publics, ont émis des propositions d'amendement au décret de 1998.

Ici aussi, l'objectif est d'aller vers le maximum de transparence et de garantir la loyauté dans la compétition. La réforme vise à colmater toutes les brèches par lesquelles peut arriver la manipulation des résultats des appels d'offres, explique-t-on à la FNBTP. Ainsi par exemple, dans l'appréciation offres, la profession suggère que toutes les entreprises qui rempliraient les critères techniques soient admises automatiquement à la phase finale de la compétition. Et qu'à valeur technique égale, l'offre financière tranche en dernier lieu.

Abashi SHAMAMBA